

COMPTE-RENDU DE REUNION MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 avril à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publiques, sous la présidence de M. Christian LEROY, Maire

Sont Présents : MM. LEROY Christian, Maire, M. SPECQ Hervé, 1^{er} Adjoint, M. GILLET Gérard, 2^{ème} Adjoint, M. Dominique DESCAMPS 3^{me} adjoint, MM Xavier BRIOUL, David BAYARD, Daniel HAVART, Mme Pascaline BARON, Céline DESOMBRE, Aurore MACQUET conseillers municipaux.

Ont donné pouvoirs : Néant

Sont absents : M. David FAUQUET

A été désignée secrétaire de Séance : M. Xavier BRIOUL

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants 10

Question n° 1 : Compte administratif et compte de gestion 2024

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats 2023		482 805,63 €	24 528,23 €	0,00 €	24 528,53 €	488 805,63 €
Opérations 2024	349 310,67 €	483 048,49 €	104 715,05 €	84 870,25 €	454 024,70 €	567 919,15 €
Total	349 310,67 €	829 472,49 €	129 242,58 €	84 870,25 €	478 553,25 €	914 342,74 €
		480 161,82 €	44 372,33 €			435 789,49 €

Section de fonctionnement : les dépenses s'élèvent à 349 310,67 € et les recettes 483 048,49 €, l'excédent de 2023 est de 482 805,63 €

Section d'investissement : les dépenses s'élèvent à 104 715,05 € et les recettes à 84 870,25 €

Déficit de 2023 est de 24 528,23 €

L'excédent de 2024 s'élève à 435 789,49 €

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 2 : vote des taux communaux

Taux de taxe sur foncier bâti : 36,58 €

Taux de taxe sur foncier non bâti : 35,54 €

Taux de taxe habitation : 11,67 €

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 3 : subvention aux associations

A.D.S.B. de Lumbres : 50 €

Association aux accidentés de travail : 50 €

G.D.O.N. : 100 €

Société de chasse : 300 €

Association familles rurales de Surques et environs : 780 €

Comité des fêtes : 400 €

Coopérative scolaire école d'Escoeuilles : 300 €

La ligue contre le cancer : 50 €

Association sportive Surques-Escoeuilles : 1000 €

Association des parents d'élèves : 300 €

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 4 : Travaux cimetière

La procédure d'acte d'abandon du cimetière est terminée, des travaux de démolition de caveaux sont à réaliser, pour un montant de 21 910, 00 € HT

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 5 : Etude de faisabilité travaux école

Présentation du devis par Para'ax Architecture pour une étude de faisabilité concernant des futurs travaux à l'école primaire, montant du devis 4 900,00 €

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 6 : Budget primitif 2025

Budget principal :

- Investissement recettes : 325 187,73 €
- Investissement dépenses : 325 187,73 €
- Fonctionnement recettes : 668 407,09 €
- Fonctionnement dépenses : 668 407,09 €

Budget boulangerie :

- Investissement recettes : 38 368,87 €
- Investissement dépenses : 7 215,00 €
- Fonctionnement recettes : 15 783,68 €
- Fonctionnement dépenses : 15 783,68 €

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 7 : Excédent de fonctionnement budget boulangerie vers le budget principal

Transfert de l'excédent de fonctionnement du budget boulangerie d'un montant de 8 000,00 € vers le budget principal

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 8 : Convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services

Le coût de la plateforme de dématérialisation des marchés publics est financé par le biais de la cotisation additionnelle pour les collectivités affiliées et par forfait pour les collectivités non affiliées.

En application des dispositions de l'article L.452-40 du Code Général de la Fonction Publiques, le CDG 62 a développé une offre d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la commande publique qui porte sur :

- Le conseil et l'assistance juridique
- La dématérialisation de la commande publique.
- Le CDG 62 met à disposition des collectivités, une plateforme de dématérialisation de la commande publique répondant au profil d'acheteur.

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 9 : Volet « santé » du CDG 62

A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités peuvent adhérer à la protection sociale volet « santé » à hauteur de 15 € par mois et par agent

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Question n° 10 : Application de la fongibilité des crédits

La fongibilité des crédits consistr en la possibilité pour l'exécutif si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels dans une limite fixée à 7,50

VOTE : Pour : 10 – abstention : 0 – contre : 0

Questions diverses

Brocante organisée par le comité des fêtes le 27 avril 2025
Ducasse le premier week-end du mois d'octobre

La séance s'est levée à vingt heures et quarante minutes

Secrétaire de séance
M. Xavier BRIOUL



Le Maire
Christian LEROY
62850